



« AIDE A LA BIODIVERSITE ET LA BIODIVERSITE T'AIDERA

*ENJEUX ET RETOURS D'EXPERIENCES VITICOLES EN FRANCE ET
EN AFRIQUE DU SUD »*

SYNTHESE

Château Hermitage de Combas à Servian



Crédit photo : Conseil général de l'Hérault

Avec comme principaux intervenants :

- **M. Yann CHABIN**, Chercheur, Université de Montpellier 2, CREGOR,
- **M. Maarten VAN HELDEN**, ENITA, Maître de conférences, Université de Bordeaux,
- **M. Matthieu VERGNES** et **M. Charles DUBY** du Syndicat des Côtes de Thongue,
- **M. Lionel PIRSOUL** du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon,
- **Mme Allison BONNETT**, Experte internationale vinicole.

Les Cahiers de l'Observatoire viticole n° 21



La neuvième édition des Soirées de l'Observatoire viticole s'est tenue le mardi 1er Juin 2010 devant une assemblée d'environ 100 participants, au *Château Hermitage de Combas* à Servian.

Le thème de la Soirée, intitulée « Aide la biodiversité et la biodiversité t'aidera : enjeux et retours d'expériences viticoles en France et en Afrique du Sud », a porté sur la biodiversité et les avantages qu'elle présente pour les viticulteurs, comme l'ont montré les différents intervenants de la soirée.

Madame Monique PETARD, Vice-Présidente, déléguée à l'Environnement et à l'Agenda 21 et Monsieur Henri CABANEL, Conseiller général du canton de Servian, délégué à la viticulture, en ont été les animateurs.

En ouverture de séance, M. Henri CABANEL explique que le choix du lieu de la Soirée n'est pas étranger à la thématique développée puisque le Château Hermitage de Combas est un lieu œnotouristique. Dans une logique œnotouristique, la biodiversité est un sujet intéressant à traiter. M. Alexandre RECH, propriétaire du Château, confirme ensuite que la région du Languedoc-Roussillon dispose d'un gros potentiel œnotouristique, mal exploité encore aujourd'hui.

A- LE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENTRE EFFET DE MODE ET ENGAGEMENT PROFOND ? LA BIODIVERSITE : PERCEPTIONS ET VALORISATIONS.

M. Yann CHABIN, Chercheur à l'Université de Montpellier 2, CREGOR



Crédit photo : Conseil général de l'Hérault

Le développement durable n'est pas qu'un effet de mode ; c'est aussi un engagement durable et profond qui peut prendre la forme d'une démarche individuelle ou collective et qui peut également s'inscrire dans une dimension internationale.

1. Accords mondiaux

Le mot biodiversité rentre aujourd'hui dans les esprits. La première étape forte a eu lieu en 1992 à Rio de Janeiro lors d'un sommet de la Terre au cours duquel un premier accord a été



signé sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Ce premier accord a été suivi d'un engagement pris en 2002, Objectif 2010, qui consistait à « *assurer, d'ici 2010, une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète* »

Cet objectif n'a pas été atteint.

2. Projets impactants

- **au niveau mondial**, création d'une structure indépendante intergouvernementale réunissant diverses expertises, à l'interface entre les connaissances en biodiversité et les processus de décision, où des scientifiques sont chargés d'appuyer la réflexion pour arriver à des consensus et à des lectures plus claires des données.
- **En France**, qui est assez en avance dans la réflexion, création d'une fondation de recherche sur la biodiversité.

3. 2010 : année de la biodiversité

Cet enjeu de la biodiversité est rentré dans l'espace public, par la voie des ONG¹. Il faut les regarder avec insistance car ces organisations sont de plus en plus structurées, disposent de moyens importants de communication et sont des acteurs dont l'influence est forte. Greenpeace s'est d'ailleurs emparée du dossier du changement climatique à travers un produit emblématique qu'est le vin et fait la promotion du vin comme présentant un engagement fort vis-à-vis du changement climatique.

Quand il y a des engagements et des enjeux, les industriels s'impliquent. Certains ont donc signé des chartes d'engagement vis-à-vis de la biodiversité, mais leurs fins sont plus communicantes que le reflet d'un engagement réel profond.

4. Tendances chez les citoyens

Deux tendances fortes se dessinent quant aux problèmes liés à la dégradation de l'environnement et aux actions que l'Etat doit mener pour y remédier : la lutte contre la pollution des eaux, rivières et lacs, et la sauvegarde des plantes et des animaux.

Pour la filière vin, l'intérêt d'un engagement dans la biodiversité est qu'il s'agit d'un des éléments visibles pour le consommateur, avec notamment l'espace paysager et les différentes espèces rencontrées dans le milieu naturel.

¹ ONG : Organisation Non Gouvernementale



5. Dépenses et financements

Les dépenses liées à la protection de la biodiversité des paysages et espèces par rapport au PIB² sont en constante augmentation. Les entreprises interviennent à hauteur de 20% de ces dépenses, mais les collectivités restent les financeurs principaux.

Il y a donc forcément un enjeu collectif dans cette démarche de développement durable et d'engagement à la biodiversité, puisqu'il est difficile de façonner différemment le paysage, si le voisin ne suit pas...

C'est une vraie voie d'avenir pour les structures que de s'engager dans cette logique de protection de la nature et de la biodiversité.

6. Biodiversité et développement durable dans le monde

6 pays du Nouveau Monde se sont engagés en matière de développement durable et se sont accordés sur un référentiel national. Ils prennent ainsi une certaine longueur d'avance, notamment en termes de communication. Ils institutionnalisent leur engagement.

Au niveau de la communication, il est question de bilan carbone, de protection de la planète, de commerce équitable... avec des symboles utilisant des plantes ou des animaux présents sur les étiquettes. Mais ces messages et ces symboles sont très peu présents aujourd'hui sur les bouteilles.



Crédit photos : Yann CHABIN

Une étude portant sur les facteurs influençant l'acte d'achat d'une bouteille de vin a été réalisée sur 12 000 consommateurs au niveau mondial. Les résultats montrent de manière marquante que dans les pays consommateurs principalement, le quatrième critère cité est le critère origine, critère durable. Il y a beaucoup de synergie entre l'origine et la durabilité. Des consommateurs choisissent aujourd'hui leur bouteille avec à l'esprit l'idée de contribuer à la sauvegarde de la planète et sont même prêts à payer leur bouteille un peu plus cher.

7. Conclusion

Dans l'engagement développement durable, c'est une logique collective qui s'inscrit, avec des formes de concertation entre des communications privées et des communications plus collectives au niveau des interprofessions et du terroir, voire même nationales et/ou internationales.

² PIB : Produit Intérieur Brut



B- PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LE VIGNOBLE : ENJEUX, DEMARCHES ET RESULTATS TECHNIQUES

M. Maarten VAN HELDEN de l'ENITA, Maître de conférences, Université de Bordeaux



Crédit photo : Conseil général de l'Hérault

1. L'ARD-VD

L'Association de Recherche et Développement en Viticulture Durable est une structure à but non lucratif, qui a comme objectif de diffuser largement auprès des vignerons les références techniques nécessaires à la protection intégrée en viticulture. Les moyens qu'elle met en œuvre sont notamment le financement de recherches, le consulting et l'organisation de formations.

2. La biodiversité

Bien que peu de données précises soient disponibles, il est connu que la biodiversité se porte mal en France : diverses espèces animales, telles que les papillons ou les oiseaux disparaissent de façon inquiétante...

La biodiversité est une chose complexe, qui présente 3 niveaux :

- La **biodiversité génétique**, ou différence génétique entre individus d'une même espèce,
- La **biodiversité spécifique** entre les espèces,
- La **biodiversité écosystémique**, c'est à dire le paysage.

➔ Ces 3 niveaux sont inséparables et sont les éléments d'une même unité.

Améliorer la biodiversité en viticulture signifie qu'il faut voir ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour accueillir le plus d'espèces animales ou végétales différentes dans un vignoble.

Contrairement aux idées reçues, un quart de la biodiversité est présent dans les réserves naturelles protégées, la grande majorité des espèces se trouvant dans les territoires agricoles et forestiers. Des études montrent également que les paysages agricoles dits extensifs sont souvent les plus intéressants en termes de biodiversité.

Cette richesse est aujourd'hui menacée et il faut donc agir. L'idée est de créer de la connectivité entre les différents espaces qui composent notre paysage.



3. Biodiversité et viticulture

La viticulture aujourd'hui ne va pas très souvent dans le sens de la biodiversité : culture monocépage à des densités très élevées, applications de traitements phytosanitaires, désherbage, compactage sont autant d'actions qui ne sont pas bénéfiques à la protection de la biodiversité.

Il y cependant aussi des atouts en viticulture à ne pas négliger : petites parcelles, interstices utilisables, rendement qualitatif plutôt que quantitatif, enherbement. Tout cela est intéressant pour la biodiversité.

5 à 20% des surfaces viticoles ne sont pas exploitables pour la viticulture propre, et il faut donc en faire quelque chose.

4. Les enjeux

Les viticulteurs sont aujourd'hui tenus pour responsables du déclin de la biodiversité pour différentes raisons ; il convient donc d'identifier ces points pour pouvoir y remédier. Certaines zones viticoles sont encore très riches en biodiversité, prouvant ainsi que des changements mineurs peuvent inverser cette tendance de déclin de la biodiversité.

- **Enjeux écologiques**

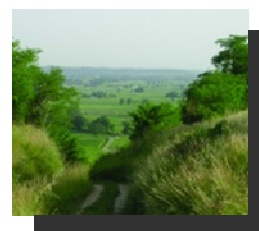
- réduire le problème des rongeurs par l'introduction d'autres espèces,
- utiliser les actions d'aménagement et d'entretien du paysage pour réduire les transferts d'engrais.

- **Enjeux agronomiques**

- réduire l'utilisation de pesticides, tout en réduisant les zones de non traitement, par un aménagement approprié.

- **Enjeux paysagers**

- protéger le patrimoine, valoriser le paysage,
- rétablir des corridors écologiques.



- **Enjeux socio-économiques**

- réduire les coûts,
- obtenir des subventions,
- améliorer la qualité de vie,
- développer le tourisme.

Crédit photos : Marteen Van HELDEN

5. Les aménagements

Dans un vignoble, les différents types d'aménagement peu onéreux favorisant la biodiversité sont l'enherbement avec des tontes minimales, la plantation de haies, la gestion des bords de route, où la fauche est repoussée le plus possible.



Les insectes phytophages se développant sur les haies peuvent agir comme des auxiliaires de lutte biologique : en les attirant sur les parcelles avec les fleurs présentes dans les inter-rangs, ils peuvent détruire les insectes ravageurs.

Des observations démontrent par ailleurs que la monoculture à haute densité peut favoriser le développement d'insectes ravageurs.

6. Les actions territoriales

Outre les actions que peuvent mener les viticulteurs à l'échelle de leur exploitation, pour véritablement recréer des paysages acceptables en termes de biodiversité, il faut mobiliser d'autres acteurs du paysage et leur montrer pourquoi ils doivent s'impliquer.

La sensibilisation de tous les acteurs est un paramètre clé et cela peut passer par la mise en place de parcours nature par exemple. Une fois les acteurs motivés, il devient possible de faire des diagnostics paysagers, de mettre en œuvre les aménagements nécessaires puis de communiquer sur cette mise en valeur du territoire.

7. Conclusions

L'objectif est aussi d'utiliser ce thème positif de la biodiversité pour communiquer. Cela peut contrecarrer les effets des communications actuelles qui accusent les viticulteurs de mettre trop de produits phytosanitaires dans leurs vignobles. La communication doit évidemment survenir après que les effets réels des efforts entrepris ont pu être mesurés, pour éviter d'être taxés de « blanchissement écologique ».



Crédit photo : Marteen Van HELDEN



C. LA DEMARCHE ENTREPRISE PAR LE SYNDICAT DES VINS A IGP COTES DE THONGUE

M. Matthieu VERGNES et M. Charles DUBY du Syndicat des Côtes de Thongue, M. Lionel PIRSOUL du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon



*Crédit images : Syndicat des Côtes de Thongue
et Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon*

1. Contexte et ambitions du projet

Les Côtes de Thongue s'étendent sur 14 villages, produisent 50 000 hl par an, et regroupent 40 adhérents, dont 5 caves coopératives. Un tiers de la production est en agriculture raisonnée ou bio.

Ce territoire riche en diversité du fait de sa position Nord-Sud est en pleine évolution en raison de projets d'urbanisation (A75, ligne à grande vitesse) et des crises viticoles qui l'ont frappé.

Une volonté est née ces dernières années d'aller vers un développement durable et a conduit le syndicat à vérifier l'intérêt que portent les vigneron à cette thématique, l'idée étant de conduire une action collective et majoritaire. Les vigneron ayant répondu favorablement, l'expérience a été poursuivie et un état des lieux des pratiques sur les abords de parcelles réalisé. Le Conservatoire des Espaces Naturels a été sollicité pour ses connaissances scientifiques en matière de biodiversité. S'il s'agit d'une expérience pilote pour le Languedoc-Roussillon, la méthode de travail appliquée est transférable au niveau régional et à d'autres filières agricoles. Ce projet mobilise et fédère tous types d'acteurs car la zone est assez étendue.

- **Objectifs environnementaux :**
 - ➔ Valoriser le paysage, l'habitat et le milieu naturel.
 - ➔ Soutenir et favoriser une viticulture responsable de l'environnement.
- **Objectifs sociétaux :**
 - ➔ Fédérer et mobiliser les vigneron autour d'un projet fort, ce qui est toujours bon pour une appellation.
- **Objectifs économiques :**
 - ➔ Accroître la notoriété des Côtes de Thongue.
 - ➔ Faire connaître au grand public et aux professionnels les pratiques culturelles mises en place pour favoriser une évolution positive de la biodiversité.



2. Méthodologie du projet

- **Première phase : diagnostic de la biodiversité**

Objectif :

Mettre en valeur les spécificités du territoire en matière de biodiversité et faire le lien avec les pratiques viticoles.

Moyens :

- Zonage du territoire en zones homogènes en termes de biodiversité.
- Etat des lieux des pratiques agricoles présentes (gestion des haies, drainage des ruisseaux) impactant sur la biodiversité de façon positive ou négative.

- **Deuxième phase : plan d'action**

Moyens :

Réalisation d'ateliers de concertation, et de formation pour rédiger un plan d'action

L'appellation étant étendue sur 14 communes, c'est l'approche paysagère qui a été retenue pour mieux appréhender le territoire.

- ➔ Découpage du territoire en 9 zones globalement homogènes en termes de paysages et de terroirs.
- ➔ Observation dans chacune des zones des pratiques culturelles et grands enjeux de biodiversité.

- **Résultats du diagnostic**

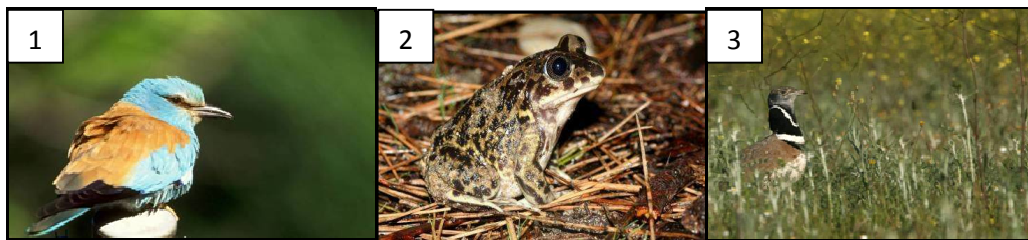
- ➔ Observation des zones humides et des rivières.
- Réseau de petits cours d'eau très dense : plus de 90 % du territoire est situé à moins de 500 mètres d'un cours d'eau.
- Bonne présence de ripisylves : étroites, avec un réseau très fragmenté ➔ Enjeu : les reconnecter.
- Plusieurs marais asséchés ➔ patrimoine culturel.
- Réseau de mares assez dense avec une biodiversité riche.
- ➔ Observation des haies mettant en évidence des zones riches et des zones pauvres.
- ➔ Observation des enherbements sur les abords de parcelles.
- ➔ Réalisation de cartographie des Côtes de Thongue.

- **4 enjeux clés**

- Les *ripisylves*, avec la présence du Rollier d'Europe (image 1), oiseau insectivore méditerranéen.



- Les *fossés et milieux humides*, avec la présence d'amphibiens, tel que Pélobate (image 2).
- Les *friches*, en raison du déclin de la viticulture dans certaines zones. L'Outarde Canepetière (image 3), emblème du déclin de la biodiversité (chute de la population à hauteur de 80% en France) y a trouvé sa place. Les friches doivent toutefois être entretenues une fois par an, car elles peuvent redevenir défavorables à l'Outarde.
- Le *vignoble générique* et la *biodiversité ordinaire* : forte responsabilité de la viticulture pour la conservation de la nature ordinaire et paysagère avec des bonnes pratiques à valoriser et à pérenniser.



Crédit photo : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

• Conclusions

- Très forte responsabilité de la viticulture sur le territoire des Côtes de Thongue envers la biodiversité.
- Biodiversité et partie naturelle des Côtes de Thongue mal connues.
- Enjeux prépondérants liés à l'eau, à sa qualité et aux milieux humides.
- Plusieurs espèces patrimoniales protégées présentes en lien direct très fort avec l'activité viticole.

3. Le plan d'action des Côtes de Thongue

Le plan d'action a été zoné, car toute action n'est pas bonne à mener partout, et hiérarchisé, car certaines actions sont plus importantes et marquantes que d'autres.

80% de la biodiversité se situe dans les abords des parcelles. Sur les surfaces cultivées, la marge de manœuvre est faible en raison des contraintes de rentabilité.

Le plan d'action mis en place comporte 3 volets :

- **La formation des vignerons et acteurs**
 - Description des habitats et intérêt pour la biodiversité.



- Bonne gestion des habitats.
- Reconnaissance des espèces de faune et de flore.
- Autodiagnostic d'exploitation afin de mesurer en quantité et en qualité les surfaces favorables à la biodiversité.
- Signature d'un contrat d'engagement entre le syndicat et les viticulteurs pour la mise en place de bonnes pratiques.

- **Le plan de gestion de la parcelle**

2 niveaux d'intervention :

- Poursuite et valorisation des bonnes pratiques actuelles.
- Réorientation de certaines pratiques.

- **Les aménagements pour la biodiversité**

- Plantation d'arbres isolés, de haies.
- Aménagement des connectivités sur les ripisylves.
- Aménagement de mares.
- Gestion et reconquête de friches viticoles.
- Restauration du bâti (mazets, murets).
- Aménagement de sites vitrines pour l'accueil du public.
- Investissement sur un pôle d'excellence rurale, pour faire avancer le projet.



D- L'EXPERIENCE VITICOLE SUD-AFRICAINE EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Mme Allison BONNETT, Experte internationale vinicole



Crédit photo : Conseil général de l'Hérault

L'Afrique du Sud, avec ses 103 000 hectares de vigne, est passée aujourd'hui devant la France sur le marché anglais.

En un peu plus de 15 ans, toute la filière vin en Afrique du Sud a été profondément modifiée. C'est un vrai succès écologique, agricole, social et économique.

La biodiversité fait partie intégrante de la production intégrée de vin en Afrique du Sud. Cela fait aujourd'hui partie de la législation.

1. L'IPW (*Integrated Production of Wine*)

- Système de production durable du raisin et du vin très complet.
- Mis en place par l'Institut de Recherche Agricole et la filière viti-vinicole.
- Contrôles aléatoires annuels des domaines.
- Pas encore obligatoire, sauf pour les ventes AOC à l'export.

→ 97,5% des vins AOC sont certifiés IPW.

→ 95% du volume total est certifié IPW.

→ 75% des producteurs/domaines/chais adhèrent au système IPW.

• IPW au vignoble

→ 15 points sur le cahier des charges, allant de la formation du personnel, au respect des sols et terroirs, en passant par les cépages, le positionnement des vignes, la manipulation de produits chimiques ou la conservation de documents.

→ Pas de certification IPW si :

- total sur ces 15 points inférieur à 55%,
- des produits phytosanitaires non recommandés sont utilisés,
- les périodes entre les traitements ne sont pas respectées,
- des résidus interdits se trouvent sur le raisin.

→ Frais d'inscription selon la taille de la structure et le volume produit (100 à 300€).

• IPW au chai

→ 13 points sur le cahier des charges, allant de la formation du personnel, aux matériaux de conditionnement, en passant par l'utilisation énergétique, les niveaux de SO², la fermentation ou la gestion des eaux usées.

→ Pas de certification IPW si total sur ces points inférieur à 55%



2. Le BWI (*Biodiversity & Wine Initiative*)



Crédit photos : Allison BONNETT

La *Protéa*, de la famille endémique des *Fynbos*, est la fleur emblématique de l'Afrique du Sud.

Le BWI est un partenariat entre la filière viticole, le gouvernement et le secteur de la conservation de la faune et la flore indigènes naturelles.

- **Les objectifs**

- produire du vin en harmonie avec la nature,
- minimiser la menace qui pèse sur les espèces endémiques,
- contribuer à une viticulture durable.

- **Le Règne Floral du Cap (RFC)**

- 90% de la production agricole en Afrique du Sud y est réalisée,
- plus petit, mais plus riche règne floral du monde,
- regroupe 70% de toutes les espèces endémiques d'Afrique du Sud,
- patrimoine mondial de l'Unesco,
- 80% des terres sont privées : nécessité de mobiliser les propriétaires terriens pour qu'ils participent à cet effort, de façon individuelle mais aussi globale.

- **Stratégies**

- 142 membres, 12 caves coopératives et 15 membres champions qui doivent dédier 10% de leur domaine à la conservation,
- développement d'un thème de biodiversité autour de certaines routes de vins.

- **4 lignes de conduite pratiques**

- conservation et gestion des zones naturelles,
- élimination d'espèces végétales étrangères invasives (surtout australiennes),
- gestion des incendies, chaque propriétaire étant responsable moralement et financièrement si le débroussaillage n'est pas effectué correctement,
- gestion globale des terres et vignobles.

- **Lien très étroit entre l'IPW et BWI**

La biodiversité fait aujourd'hui partie intégrante du cahier des charges IPW.



- **Programme « Work for Water »**

Mis en place depuis 1998, le programme « Work for Water » a pour objectif principal l'élimination des plantes invasives, très consommatrices en eau.

Autres objectifs :

- maximiser les nappes phréatiques,
- minimiser les risques de désastres écologiques : les incendies sont moins graves avec les espèces endémiques car la biomasse des espèces invasives étant plus intense, elle nourrit les incendies et brûle les sols plus en profondeur,
- préserver la biodiversité et veiller à un environnement local plus sain,
- former les gens pour la déforestation des plantes invasives,
- créer des emplois directs et indirects.

- **Marketing/communication**

Un autocollant est apposé sur les bouteilles des membres du BWI, avec une spécificité pour les membres champions :



Crédit photos : Allison BONNETT

Pour les producteurs certifiés IPW, c'est une collerette avec numéro de série qui s'applique ; elle est obligatoire pour les AOC destinés à l'export :



Crédit photo : Allison BONNETT

Cette collerette apporte une garantie de production durable, de traçabilité totale, de respect de l'environnement, de durabilité et d'intégrité.



3. Les défis et les enjeux

- Convaincre les producteurs d'adhérer à la démarche :
 - difficulté à voir la valeur ajoutée de la IPW et BWI au départ,
 - gros investissement au début mais amortissement dès le moyen terme,
 - adhérer pour des raisons marketing uniquement n'est pas la bonne attitude car les acheteurs et journalistes s'aperçoivent rapidement de la superficialité d'un programme.
- difficulté de communiquer auprès des vignerons
 - formation individuelle de tous les vignerons par le BWI pour leur indiquer comment mettre en place des pratiques faciles et peu coûteuses et comment réaliser leur diagnostic.
- programme valorisant à long terme et économiquement nécessaire.
- augmentation des nappes phréatiques, s'accompagnant d'une baisse du prix de l'électricité et de l'eau.
- zones humides restaurées : moins d'érosion des sols.
- exploitations beaucoup plus résistantes au changement climatique.



Crédit photos : Allison BONNETT

E – ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Le débat qui s'est ouvert ensuite a permis de discuter de l'investissement réalisé par l'Etat d'Afrique du Sud et par les domaines de façon individuelle sur le programme biodiversité. Il est certain que les investissements réalisés sont importants, mais une étude a montré que pour 1 dollar dépensé dans la biodiversité, ce sont 10 à 100 dollars qui seront gagnés dans les 10 ans.

La coopération en Afrique du Sud et les possibilités de certification IPW/BWI ont également été évoquées. Chaque producteur d'une même coopérative doit être certifié pour que la cave coopérative puisse être certifiée.

Le financement du projet du Syndicat des Côtes de Thongue a aussi été expliqué, le Conseil général de l'Hérault et la région intervenant à hauteur de 80% des coûts et les fonds propres du syndicat couvrant le reste.



F – DISCOURS DE CLOTURE

Mme Monique Pétard, Vice-Présidente du Conseil général de l'Hérault, Déléguée à l'environnement et à l'Agenda 21



Crédit photo : Conseil général de l'Hérault

Mme Monique Pétard a clos cette soirée avec un discours d'espoir, déclarant que la protection de la biodiversité est un retour du bon sens paysan. Ce faisant, le paysan redevient maître de ses choix dans sa manière de travailler, de sélectionner et de combiner les espaces, et s'inscrit dans une démarche de qualité de produit et d'environnement sain.

Elle a rappelé les actions que mène le Conseil général de l'Hérault depuis 2003 en faveur de la biodiversité. Dès les années 1980, un plan sur les espaces naturels sensibles avait été mis en place dans l'Hérault pour répondre aux incendies, basé sur l'alternance des plantations agricoles et forestières et favorisant les synergies entre espèces.

Le Conseil général de l'Hérault travaille avec de nombreux chercheurs, aussi à travers des projets et des fonds européens.

Le développement de la connaissance est un élément clé : 80% de la population est urbaine et perd complètement la connaissance et le contact avec la nature. De nombreuses associations œuvrent donc et apportent des solutions didactiques à la population avec le souci permanent de l'équité sociale et territoriale.

Les services publics et administratifs sont engagés dans un processus de management durable des routes départementales, afin de comprendre l'impact qu'elles peuvent avoir sur la biodiversité.

Au lieu de regarder la biodiversité et le développement durable comme des phénomènes de mode, il faut comprendre qu'ils nous rendent service, car il n'est finalement question pas de sauver la planète, mais bien plutôt de sauver l'espèce humaine.

La soirée s'est conclue par un buffet et une dégustation de vins des producteurs du Syndicat des Côtes de Thongue et de vins sud-africains.